

Franchise 4 - La Certification - Présentation

Certification

Post#233; par:

Publiée le : 06/07/2009 15:50:00

[1 - La Certification : Présentation](#) [2 - Certification des diagnostiqueurs immobiliers avec Bureau Veritas Certification](#)



Depuis le 1er novembre 2007, pour pouvoir exercer leur activité, tous les diagnostiqueurs immobiliers doivent se faire certifier par un organisme indépendant et accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) selon la norme ISO 17024.

La certification obtenue par le diagnostiqueur garantit à son client institutionnel ou privé qu'il est détenteur des compétences nécessaires pour réaliser le ou les diagnostics réglementaires, et met fin à l'expression de jugements de valeur souvent subjectifs émanant d'acteurs isolés de la filière professionnelle du diagnostic. Elle concerne actuellement six diagnostics obligatoires pour la vente d'un bien immobilier : l'amiante, le plomb, le DPE (diagnostic de performance énergétique), les termites, le gaz et le diagnostic électricité.

Le processus de certification comprend deux étapes :

un examen théorique qui permet l'évaluation des connaissances théoriques requises pour chacun des diagnostics et un examen pratique, qui consiste en une mise en situation réelle du candidat pour évaluer son aptitude à la réalisation du diagnostic.